

VILLA MOANA - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Date d'entrée :

Date de sortie :

Nom des locataires :

Le respect du Règlement Intérieur de la propriété de location Saisonnière est obligatoire dans le cadre du Contrat de Location Saisonnière. Le non-respect de ces règles peut entraîner des pénalités, comme des retenues sur le dépôt de garantie.

1. CONDITIONS GÉNÉRALES

A. Tous les locataires (et tous les visiteurs) doivent se conformer au règlement intérieur ainsi qu'à toutes autres instructions fournies par le propriétaire et ses membres mandataires de gestion de la propriété de La Villa Moana, durant leur séjour;

B. Les hôtes doivent informer le propriétaire de tout incident (casse, défaillance, problème) dans les meilleurs délais.

2. BRUIT ET VOISINAGE

Veuillez respecter la tranquillité des lieux et en faire un usage conforme à leur destination.

Le volume sonore, à l'intérieur et à l'extérieur de la propriété, doit être contenu afin de respecter la tranquillité du voisinage.

En cas de conflit et ou de plainte, nous nous réservons le droit d'exclure les clients à l'origine du trouble. Pour le respect du voisinage, il est interdit de faire du bruit le soir après 22h et avant 8h du matin. Les locataires ne doivent adopter aucun comportement asocial. Ils sont priés de minimiser leur impact immédiat sur le voisinage et les résidents du quartier.

3. VISITEURS

A. Les locataires sont autorisés à inviter des visiteurs (4 max) uniquement dans le cadre de visites ponctuelles, et ce, uniquement en journée,

B. Les locataires sont tenus de s'assurer que le nombre maximal de visiteurs n'est pas excédé, et que les visiteurs se conforment au règlement intérieur.

C. Les locataires ne peuvent inviter des visiteurs à passer la nuit dans la propriété de location saisonnière sous réserve de pénalités comme une retenue sur le dépôt de garantie.

4. FÊTES ET ÉVÉNEMENTIEL

A. Il est strictement interdit d'organiser des fêtes ou tout autre type de rassemblement d'envergure dans la villa ou son extérieur.

B. Tout rassemblement en petit comité doit se faire dans le respect des autres règles stipulées dans ce règlement, en particulier en ce qui concerne le bruit, le voisinage et le nombre de visiteurs autorisés.

5. PARKING

A. Les hôtes et les visiteurs doivent se conformer aux réglementations locales en matière de stationnement, ainsi qu'aux autres conditions citées ci-après, et sont priés de faire preuve de considération à l'égard des voisins et des autres véhicules;

B. Le stationnement à la propriété de location saisonnière s'effectue de la manière suivante :

- Places de stationnement disponibles UNIQUEMENT dans la rue gratuitement, dans le respect des avoisinants et de leurs espaces de manœuvre.

6. ARRIVÉE & DÉPART

Les heures d'arrivées et de départ sont fixées avec le propriétaire de la villa MOANA.

Il sera nécessaire de respecter les conditions et heures d'arrivée et de départ. Dans le cas contraire, des frais supplémentaires seront facturés aux locataires.

7. CASSE & DÉTÉRIORATION

En cas de casse il sera obligatoirement nécessaire d'en faire part au propriétaire ainsi nous vous demandons de bien vouloir remplacer le matériel abîmé ou cassé avant votre départ.

- En cas de casse, sinistre ou dégradation merci de le signaler durant votre séjour, même si aucun dommage ne semble apparent. En cas de perte ou de dégradation d'éléments du logement, le montant de la caution pourra être minoré du coût de la remise en état ou d'un éventuel remplacement.

8 CONDITIONS DE SORTIE :

Les conditions de sortie vous seront énoncées par les concierges et devront être respectées. L'heure de départ est fixée à 10H00, les locataires devront être prêts à quitter les lieux.

Merci de prendre soin de la maison comme si c'était la vôtre.

Au moment du départ, nous vous demandons de regrouper draps et serviettes, vider le réfrigérateur, les poubelles (bacs de tri et ordures ménagères), de faire la vaisselle et la ranger et de passer un petit coup d'aspirateur. Nous sommes soucieux du respect que témoignent les locataires au personnel d'entretien.

9. LA PISCINE

Entretien de la piscine

Il vous sera demandé de fermer la piscine chaque soir afin de la garder propre (sable, feuilles, insectes...)

Nous vous informons que le pisciniste peut intervenir au cours de votre séjour. Vous serez prévenu de son passage, merci de votre compréhension.

Attention avant d'ouvrir le volet de la piscine merci de bien vérifier qu'il n'est plus attaché !!!, l'oubli de décrochage des clips pourrait engendrer l'arrachement du liner . Ce qui engagerait votre caution, ces faits génèreraient un remboursement de l'intervention d'un professionnel restant à la charge des locataires.

De même, il est formellement interdit de se rendre dans le local piscine et de manipuler la pompe à chaleur ainsi modifier la température de l'eau. Le propriétaire ayant les commandes à distance, le local piscine n'est aucunement accessible aux locataires. En cas de nécessité, vous devrez contacter le propriétaire.

10- LE BARBECUE ET PLANCHA :

Les conditions d'utilisation vous seront expliquées par le propriétaire.

Il est obligatoire de les nettoyer après chaque utilisation afin de les maintenir propre.

Aussi lors de votre départ les appareils devront être laissés en parfait état.

Il est obligatoire de les utiliser à l'emplacement prévu.

11- SECURITE

Nous rappelons aux locataires, l'importance de verrouiller les portes et fenêtres en votre absence. Ne jamais laisser les enfants sans surveillance autour de la piscine, attention aux marches extérieures. A votre disposition deux extincteurs, 1 dans la dépendance (placard d'entrée) un autre dans la villa (l'emplacement vous sera montré à votre arrivée). - En cas d'urgence, veuillez avertir les concierges, les secours (18 pour les pompiers, 15 pour le Samu, 17 pour la police).

12- JEUX DISPONIBLES :

1- La playStation

A votre disposition une PlayStation neuve, avec 4 manettes de jeux et 1 chargeur manette, un casque.

A disposition : **6 jeux neufs** :

FIFA 2022 / NBA 2022 / GRAN TURISMO 7 / F1 2021 / UNCHARTED / RATCHET CLANK

2- La table de ping-pong

A votre disposition une table de ping pong

Les locataires devront protéger la table de ping-pong à l'aide d'une bâche mise à disposition le soir ou par temps de pluie sous l'abri avant de la Villa.

L'ouverture de la table ne peut se faire par des enfants seuls. Un adulte devra s'assurer de son positionnement à jouer.

Consignes de sécurité et de bienséance:

- Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur du logement.
 - Il est interdit de boire ou manger dans la piscine.
 - Il est interdit de rajouter de l'eau dans la piscine en utilisant les robinets extérieurs (l'eau pourrait être ferrugineuse), ce qui engendrerait le changement total de l'eau de la piscine.
- Ces faits génèreraient un remboursement de l'intervention à la charge des locataires.

Utilisation des lieux :

- Tous les meubles et équipements électroménagers sont à votre disposition. Veuillez les garder en bon état et veiller à leur propreté.
 - La fourniture de l'eau, de l'électricité et du chauffage est incluse dans le prix de la location, nous vous demandons une utilisation modérée et en fonction de vos besoins.
 - Toutes les commodités sont à votre disposition, sous réserve d'un usage normal et raisonnable. A cet égard, veuillez ne rien jeter dans la cuvette des WC, hormis le papier toilette.
 - Chaque porte d'accès au logement est munie de serrure à clé. Veuillez absolument à bien les fermer lors de toute sortie des lieux. Vous êtes responsable de tout vol et toute dégradation en cas de non-respect de cette clause.
- NB: La Douche extérieure : veuillez à utiliser l'eau chaude raisonnablement, à défaut du respect de cette recommandation vous pourriez vous retrouver sans eau chaude dans la dépendance.

EN CAS DE PROBLÈME

- En cas de panne ou de dysfonctionnement, veuillez contacter sans attendre le propriétaire au 06 16 61 48 65.
- Nous ferons alors au mieux pour remédier à la situation. Aucun remboursement de dépannage ou de réparation ne saurait être pris en compte sans notre accord.

En réservant la Villa MOANA, vous actez avoir pris connaissance et acceptez l'entièreté de ces informations.

Date :

Signature par le locataire avec mention légale : Lu et approuvé

Le Propriétaire de la Villa